

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
NOVEMBRE 2006**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**SOUTIEN REGIONAL A LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT A LA
CONTRACEPTION ET A L'IVG ET ADOPTION D'UNE CONVENTION**

(AFFECTATION POUR 2006)

Soutien régional à la mise en œuvre du droit à la contraception
et à l'IVG et adoption d'une convention
(affectation pour 2006)

Chapitre 904 « Santé et action sociale »

Sous-fonction 41 « Santé»

Programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG»

Action 141 008 01« Créations d'unités fonctionnelles d'IVG ».

Action 141 008 02« Participation à l'achat d'échographes ».

Chapitre 934 « Santé et action sociale »

Sous-fonction 41 « Santé » :

Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé »

Action 141 001 03 « Projets et programme de prévention et d'éducation à la santé»

Sous-fonction 40 « Services communs» :

Programme HP 40-002 (140 002) « Manifestations et promotions des solidarités »

Action 140 002 02 – Participation à des forums-colloques

**RAPPORT POUR LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	7
1. Propositions d'affectations sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » de la sous-fonction 41 « Santé » du programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG »	12
2. Proposition d'affectation sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », Sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » Action (141 001 03) « Projets et programme de prévention et d'éducation à la santé»	20
ANNEXES AU RAPPORT	29
PROJET DE DELIBERATION.....	41
ANNEXE A LA DELIBERATION.....	47

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n° CR 39-06 du 17 mars 2006, la Région a souhaité intervenir tant en investissement et qu'en fonctionnement dans la mise en œuvre du droit à la contraception et à l'IVG.

En effet, depuis 1995, on constate une hausse moyenne annuelle du nombre d'IVG au niveau national, qui atteint, en 2004, 3,4 % (210.664 contre 203.300 en 2003)¹. Les IVG médicamenteuses ont augmenté (42 % des IVG en 2004 contre 38 % en 2003) dans un contexte marqué par une progression de la pratique des IVG par les médecins libéraux (500 médecins conventionnés au 31 décembre 2005 et une augmentation de 5,2 % par mois entre juillet 2005 et juin 2006). Près de 74 % des IVG pratiquées le sont chez des femmes âgées de 18 à 35 ans, majoritairement entre 20 et 24 ans alors que les IVG continuent de progresser chez les mineures (+ 32 % entre 1990 et 2004). En 2004, la pratique d'une IVG concernait une adolescente de 15 à 17 ans sur 100.

Dans ce contexte, la Région a décidé de lancer une politique régionale de soutien à des projets favorisant l'accès des femmes à l'un de leurs droits fondamentaux qu'est le droit à la maîtrise de leur corps et de leur maternité. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux femmes d'exercer leur droit à la contraception et au recours à l'interruption volontaire de grossesse dans de bonnes conditions de sécurité médicale et psychologique et vise l'amélioration de l'information des femmes mais aussi des professionnel-les du secteur, en lien avec le CRIPS.

La Région a décidé de s'engager dans cette politique de soutien à la contraception et aux conditions d'amélioration de recours à l'IVG, en lien avec les trois principales associations, actrices identifiées et reconnues par l'ensemble des professionnel-les du secteur et les Institutions :

- L'ANCIC (*Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception*).
- La CADAC (*Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception*).
- Le Mouvement Français pour le Planning Familial

Plusieurs degrés d'interventions régionales sont définis par la délibération n° CR 39-06 du 17 mars 2006 relative au dispositif régional de soutien à la mise en œuvre du droit à la contraception et à l'IVG.

Dans le domaine de la communication :

La Région a décidé de soutenir dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du Planning Familial, une campagne francilienne d'information à destination du grand public.

Cette grande campagne pourra prendre la forme notamment d'affichage dans les lieux publics particulièrement fréquentés et de passage, telles que les stations de métro, gares RER, SNCF. Elle se déroulera au cours de l'année 2006 ou 2007.

¹ Chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – DRESS, 21 septembre 2006
Rapp IVG pa Nov 20062610.doc

En fonctionnement :

La Région s'engage à :

- soutenir, en coordination avec le CRIPS, les projets portés par les partenaires associatifs en vue de l'élaboration d'outils d'informations sur les différents modes de contraception et l'IVG à destination des adolescentes mineures et des femmes adultes.
- soutenir la plateforme régionale d'accueil téléphonique, n°« Info IVG » gérée par le Mouvement Français du Planning Familial Ile-de-France. Cette aide a vocation à soutenir la plate forme dans ses missions que sont :
 - l'information des femmes sur la démarche à suivre ;
 - l'information sur les méthodes et lieux où elles peuvent bénéficier de l'IVG ;
 - l'orientation vers les lieux où les délais de rendez-vous qui sont les moins longs et couverts en période estivale.
- soutenir les projets d'élaboration de campagne d'information à destination des professionnel-les, médecins praticiens et des personnels d'accueil des centres de planification, contraception et IVG. Ce plan d'information prendra la forme notamment de plaquettes d'information, d'outils informatiques (Cdrom, DVD, journées d'information et de sensibilisation, site internet ...).

Ces outils seront largement diffusés auprès de l'ensemble des professionnel-les ainsi que des établissements de formation du personnel médical, para médical, sanitaire et social.

L'ensemble de ces projets et campagne d'information seront soutenus sur le fondement du chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action (141 001 03) « Prévention et éducation à la santé »

En investissement :

La Région s'engage à :

- soutenir les projets de création, d'extension ou d'amélioration de Centres de planification/contraception/IVG sous forme d'Unité fonctionnelle ou de Centre dédié. Il s'agit de structures légères de proximité, dont les objectifs seront :
 - d'aider les femmes dans leurs démarches contraceptives et d'IVG dans le respect de leurs droits et de leurs personnes ;
 - de réduire les délais d'attente et donc le terme auquel la grossesse est interrompue ;
 - d'élaborer des outils innovants en direction des adolescent-es et de valider de nouvelles approches en matière de planification

Ces centres devront avoir pour activités, outre la pratique de l'IVG, l'accueil des femmes et des jeunes adolescentes dans de bonnes conditions de sécurité médicale et psychologique, quelles que soient leurs demandes, et une activité de contraception et de planification.

Pour bénéficier de cette aide, le centre devra avoir la forme juridique de structure publique ou de structure privée à but non lucratif (PSPH), établissement financé par dotation globale et participant au service public hospitalier.

Dans ce cadre et sur le fondement du chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-008 (141 001) « Soutien aux centres d'IVG » », action (141 008 01) « Création d'unité fonctionnelle d'IVG », peuvent être soutenues les

dépenses d'investissement aux fins de création, d'extension et/ou de rénovation, ainsi que l'équipement matériel et mobilier des projets. Le montant de l'aide régionale par structure, fixé à 50 % maximum des dépenses subventionnables, est plafonné à 300.000 €.

- participer à l'achat d'échographes au bénéfice de centres pratiquant l'IVG. Les centres bénéficiaires de cette aide devront avoir la forme juridique de structures publiques ou de structures privées à but non lucratif (PSPH), établissements financés par dotation globale et participant au service public hospitalier.

Le plafond de la participation de la Région par appareil, imputée sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », action (141 008 02) « Participation à l'achat d'échographe » est fixé à 50.000 €. Ce soutien pourra représenter l'intégralité du coût de l'échographe.

Dans le cadre de l'examen des demandes, la Région veillera au respect par l'établissement de l'ensemble des obligations légales relatives à l'interruption volontaire de grossesse, s'agissant notamment de l'accueil des mineures et de la liberté de choix laissée aux femmes quant aux techniques d'IVG.

Par ailleurs, en vertu de la délibération n° CR 45-06 du 17 mai 2006, la Région propose d'apporter un soutien au colloque organisé par la CADAC sur le thème du droit des femmes à disposer de leur corps régional sur le fondement d'une aide au fonctionnement mobilisée à hauteur de 8.000 € sur l'action 140 002 02 « participation à des forums-colloques », du programme HP 40 002 (140 002) « Manifestations et promotions des solidarités » de la sous-fonction 40 « services communs » du chapitre budgétaire 934 « santé et action sociale ».

Dans ce cadre, l'affectation proposée, au titre de l'année 2006, dans le présent rapport s'élève à **744.016 €** et se ventile ainsi, en autorisations de programme pour l'investissement et en autorisations d'engagement pour le fonctionnement :

Chapitre 904 « Santé et action sociale », Sous-fonction 41 « Santé »	
Programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », action (141 008 01) « Création d'unité fonctionnelle d'IVG »	300.000 €
Programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », action (141 008 02) « Participation à l'achat d'échographes »	116.016 €
Total chapitre 904	416.016 €

Chapitre 934 « Santé et action sociale », Sous-fonction 41 « Santé »	
Programme HP 42-002 (142 002) « Manifestations et promotions des solidarités » Action (140 002 02) – Participation à des forums-colloques 37.500 €	8.000 €
Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » Action (141 001 03) « Projets et programme de prévention et d'éducation à la santé »	320.000 €
Total chapitre 934	328.000 €

L'échéancier d'exécution en crédits de paiement est estimé de la façon suivante pour les dépenses prélevées en autorisations d'engagement sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » :

	Exercice 2006	Exercice 2007
Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » Action (141 001 03) « Projets et programme de prévention et d'éducation à la santé »	214.000 €	114.000
Total autorisations d'engagement	214.000 €	104.000 €

1. Propositions d'affectations sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » de la sous-fonction 41 « Santé » du programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG »

1.1. Propositions d'affectations sur le fondement de l'action (141 008 01) « Création d'unité fonctionnelle d'IVG »

Création d'un centre de planification-contraception-IVG au 9, rue des Bluets dans le 11^{ème} arrondissement de Paris		Subvention proposée : 300.000 €
		Chapitre 904 Action 141 008 01
Bénéficiaire : Association Ambroise-Croizat (2042) 94, rue Jean-Pierre-Timbaud – 75011 PARIS		
Statut juridique du bénéficiaire : Association	Composition du bureau :	Président : Monsieur CARRE
Date de déclaration : 30/05/1973		Trésorier : Monsieur LEMAIRE
Budget prévisionnel 2006 : 541.153 €		
N° SIRET : 300 512 647 00037		
Code APE : 851 A		
Objet de l'association :		
L'association Ambroise-Croizat se définit comme association d'actions sociale. Elle agit sur son environnement pour contribuer à le transformer dans les différents domaines d'activité qu'elle s'assigne pour but, afin de maintenir et développer les droits acquis.		
L'association a pour but :		
<u>Dans le domaine de la santé :</u> la prise en charge médicale et l'accompagnement psycho-social de la grossesse et de la femme, à toutes les étapes de la vie. Sur la base des principes de psycho-prophylaxie, elle entend préserver les conditions d'une naissance humaine par l'information préventive et éducative durant la grossesse, garantir le droit de la patiente d'être actrice de sa prise en charge et de son accouchement, favoriser le lien mère-enfant et permettre l'apprentissage d'une parentalité citoyenne.		
Dans une démarche de soins garantissant sécurité et prise en charge globale de la personne, l'AAC met en œuvre les moyens de responsabilisation des personnels, notamment par des actions de formation et d'information.		
Elle a également pour but la promotion, la mise en œuvre de la défense des droits des femmes en matière de contraception, d'IVG, de traitement de la stérilité, de dépistage et de prévention.		
<u>Dans le domaine des personnes handicapées :</u> promouvoir la défense et l'amélioration des droits des personnes handicapées, des salariés, par la prévention, des actions de formation et d'information. Elle a également pour but de promouvoir des actions de réadaptation professionnelle et sociale pour travailleurs handicapés qui ne peuvent plus de ce fait exercer leur profession d'origine. La formation professionnelle avec un accompagnement MPS vise leur réinsertion professionnelle et sociale dans la société et particulièrement en milieu ordinaire de travail.		
A partir de ses savoir-faire en direction des travailleurs handicapés, l'association a aussi pour but de promouvoir des actions de formation professionnelle en direction d'autres publics.		

Description des activités du maître d'ouvrage:

Les moyens d'action de l'association sont :

- l'hôpital des Métallurgistes Pierre-Rouquès situé 9, rue des Bluets à Paris 11
- le Centre de rééducation professionnelle et sociale Suzanne-Masson situé 41, avenue du docteur Arnold-Netter à Paris 12,
- le Centre de rééducation professionnelle et sociale Jean-Pierre-Timbaud situé 60, rue de la République à Montreuil (93),
- le Centre de rééducation professionnelle et sociale Louis-Gatignon situé à Vouzeron (18).

L'hôpital des Métallurgistes Pierre-Rouquès est un établissement de court séjour doté d'un service unique de gynécologie-obstétrique. Il dispose de 48 lits d'hospitalisation complète et 4 places en chirurgie ambulatoire. Outre ses activités d'obstétrique (suivi et prise en charge périnatale des femmes enceintes et des nouveau-nés) et de chirurgie gynécologique (prise en charge des affections de l'appareil génital féminin), l'établissement développe des activités spécifiques de prévention, d'éducation, de diagnostic et de traitement et tout particulièrement :

- la prise en charge de la stérilité et la procréation médicale assistée,
- le dépistage du cancer du sein et la sénologie (prise en charge diagnostique -mammographie, échographie, radiologie- et thérapeutique –petite chirurgie du sein),
- la prévention et la prise en charge du risque médico-psycho-social, notamment dans le cadre du suivi de la grossesse (accompagnement des femmes en difficulté psychosociale, prévention de la maltraitance, tabacologie),
- le suivi post-partum des couples mère-enfant les plus vulnérables,
- l'éducation et la planification familiale (centre de planning familial),
- l'orthogénie (centre IVG).

L'hôpital des Métallurgistes Pierre-Rouquès s'est engagé dès 2000, dans une politique de partenariat avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris visant la construction d'un nouveau pôle de santé périnatal dans le secteur Paris Est, en collaboration avec l'Hôpital Armand-Trousseau et la maternité de l'Hôpital Rothschild. Cette opération comporte deux volets :

- la réalisation d'un vaste programme immobilier devant aboutir au rapprochement des trois structures par reconstruction de l'hôpital Pierre-Rouquès sur le site de l'Hôpital Armand-Trousseau, dans le 12^{ème} arrondissement de Paris et la construction concomitante d'un nouvel ensemble hospitalier de l'AP-HP devant accueillir, sur le même site les services de la maternité de l'Hôpital Rothschild,
- la mise en œuvre d'un projet médical commun centré sur les soins périnataux et garantissant la coordination de l'ensemble des activités de néonatalogie, de réanimation néonatale et de gynécologie-obstétrique assurées par les trois établissements concernés.

Le plateau technique du futur hôpital Pierre-Rouquès-Les Bluets proposera un potentiel d'hospitalisation de 58 lits et places affectés aux activités de gynécologie-obstétrique, auxquels s'ajoutent un secteur IVG spécifique réservé à l'accueil et au suivi post-opératoire des femmes prises en charge, ainsi qu'un secteur interventionnel comportant 5 salles de naissance et 3 salles opératoires.

Objectifs de l'opération :

Le nouveau projet d'établissement de l'hôpital Pierre-Rouquès-Les Bluets prévoit l'augmentation du potentiel de prise en charge des IVG avec une diversification des pratiques au profit des méthodes médicamenteuses ou sous anesthésie locale, afin d'élargir la couverture des besoins de l'est parisien intra-muros et de préserver une partie des activités existantes assurées sur le site de la rue des Bluets.

Dans cette perspective, le développement des activités IVG est prévu sur deux sites :

- le site principal du futur hôpital au 4-6, rue Lasson pour tous les modes de prise en charge, ce qui constitue une offre nouvelle pour le bassin de population du 12^{ème} arrondissement de Paris. Cette activité hospitalière sera adossée au centre commun de planification familiale créé sur le nouveau pôle de santé périnatal, par regroupement des activités Rothschild-Les Bluets,

- un site annexe dans les locaux du 9, rue des Bluets, pour ce qui concerne les IVG médicamenteuses et sous anesthésie locale (entre 1.500 et 2.000 par an), pratiques actuellement insuffisamment développées, ce qui permet de maintenir un accès aux soins de proximité pour le 11^{ème} arrondissement et les arrondissements du nord de Paris (10^{ème} et 20^{ème}). Cette activité hospitalière sera également adossée au centre de planification familiale dont l'activité est maintenue sur le site des Bluets, à la demande des services de la Ville de Paris. Au-delà de la pratique des IVG et de la planification-contraception, cette structure expérimentale pilote sera aussi consacrée à la formation de l'ensemble des personnels travaillant dans la planification et l'orthogénie.

Le bâtiment des Bluets fait actuellement l'objet de travaux pour accueillir, en rez-de-chaussée et sur trois étages, un pôle de santé de proximité regroupant un établissement de soins de suite en périnatalité de 40 lits, un centre de contraception et un centre de santé pour adolescents, projet porté par l'association Horizon qui a bénéficié du soutien régional en décembre 2005 à hauteur de 325.500 €.

Le centre de planification-contraception-IVG s'installera au 4^{ème} étage et dans des locaux situés en rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment et comprendra 3 chambres de repos à 3 lits équipées de sanitaires, 3 salles de consultations, 3 salles d'entretiens pour les conseillères conjugales et la psychologue, 1 salle d'intervention, deux salles de lavage instruments, des bureaux, salles de réunion, salle de réception et de détente.

Date d'autorisation de l'ARHIF : 21/03/2006

Lieu : 510 m² 4^{ème} étage du bâtiment

Plan de financement	Dépenses : 1.012.650 € TTC	Ressources : 1.012.650 €
	Travaux et charges afférentes : 1.012.650 €	Région Ile-de-France : 300.000 €
		ARH : 450.000 €
		DASES : 262.650 €
Montant de la dépense subventionnable : 1.012.650 €	Subvention régionale proposée : 300.000 €, soit 29,63 % de la dépense subventionnable	Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices : Néant

1.2. Propositions d'affectations sur le fondement de l'action (141 008 02) « Participation à l'achat d'échographes »

Acquisition de deux échographes à destination du Centre de Planification-IVG du Centre Hospitalier Sud Francilien, au 59, boulevard Henri-Dunant, à Corbeil-Essonnes (91)		Subvention proposée : 55.384 €	
		Chapitre 904 Action 141 008 02	
Bénéficiaire : Centre Hospitalier Sud Francilien (2042) 59, boulevard Henri-Dunant - 91106 CORBEIL-ESSONNE			
Statut juridique du maître d'ouvrage : Etablissement Public de Santé SIREN : 269 100 046 APE : 851 A	Composition du C.A. :	Président : M. Serge DASSAULT	
Date de création : 1/01/1999			
Budget prévisionnel 2006 : 194.570.596 €			
Description des activités du maître d'ouvrage : Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) dispose de plusieurs pôles d'activités : pôle urgences – réanimation – SMUR – SAMU ; pôle mère – enfant (obstétrique, médecine néonatale, pédiatrie générale, gynécologie, IVG et Centre de planification) ; pôle digestif ; pôle ostéo-articulaire ; pôle neurologie – cardio – vasculaire – néphrologie ; pôle oncologie – pathologies tumorales ; pôle médecine polyvalente et spécialités ; pôle autres chirurgies ; activité PMSI ; psychiatrie ; activités des plateaux techniques ; UCMJ et soins en milieu pénitentiaire ; pôle hébergement des personnes âgées. Sa capacité est de 348 lits de médecine, 142 de chirurgie, 77 lits d'obstétrique, 81 lits de psychiatrie, 40 lits de soins de suite et de réadaptation.			
Descriptif de l'opération : Le Centre de Planification-IVG du CHSF est l'un des seuls du département de l'Essonne (91) à proposer les différentes techniques : anesthésie, anesthésie générale, anesthésie au protoxyde d'azote et méthode médicamenteuse. Il a été, depuis sa création, pionnier dans l'expérimentation de nouvelles méthodes et notamment centre expérimental pour l'autorisation en 1980 de mise sur le marché de la pilule RU 486 du Laboratoire Roussel – UCLAF (pilule utilisée pour les IVG médicamenteuses). Par ailleurs, le centre intervient régulièrement dans les classes de 3 ^{ème} et parfois de 4 ^{ème} des établissements scolaires de Corbeil. Il travaille également en partenariat avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les IFSI, les missions locales et d'autres structures associatives. En 2005, le Centre de planification – IVG a effectué 2 482 consultations médicales et 465 consultations de conseils. Faute de matériel, le centre de planification fait réaliser toutes les échographies en externe. Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de soins des patientes, le centre de planification –IVG du CHSF souhaite acquérir deux échographes, l'un pour le bloc opératoire et l'autre pour assurer les consultations. Le tarif particulièrement bas de l'échographe indiqué dans le plan de financement, au regard d'un prix moyen, correspond à un tarif promotionnel obtenu dans un salon professionnel.			
Données sur l'activité du service / centre			
Nombre d'accouchements pratiqués / an : 3 000			
Nombre total D'IVG pratiquées l'année précédente : 575 concernant des mineures : 46	Dont médicamenteuses : 202	Dont chirurgicales : 373	dont avec anesthésie locale : 144
		Dont les IVG intervenant entre la 11^{ème} et la 12^{ème} semaine : 0	
Date d'autorisation par l'ARHIF d'exercice d'un service « chirurgie » ou « gynécologie-obstétrique » : 18 octobre 2000		Nombre de bénéficiaires potentiels : 575	

Plan de financement	Dépenses : 55.384 € TTC	Ressources : 55.384 €
	Deux échographes : 55.384 €	Région : 55.384 €
Montant de la dépense subventionnable : 55.384 €	Subvention régionale proposée : 55.384 €, soit 100 % de la dépense subventionnable.	Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices au titre des solidarités : - 2005 : 187.000 € au titre du dispositif de soutien à la périnatalité, - 2003 : 150.000 € au titre du dispositif d'amélioration des services hospitaliers d'urgence

Acquisition d'un échographe à destination du service de Gynécologie-Obstétrique de l'Hôpital Antoine-Béclère, au 157, rue de la Porte-de-Trivaux, à Clamart (92)		Subvention proposée : 50.000 €	
		Chapitre 904 Action 141 008 02	
Bénéficiaire : AP-HP – Hôpital Antoine Béclère (2042) 157, rue de la Porte-de-Trivaux - 92141 CLAMART			
Statut juridique du maître d'ouvrage : Etablissement Public de Santé SIREN : 267 500 452 APE : 851 A	Composition du C.A. :		Président : M. Alain LHOSTIS
Date de création : 1976			
Budget prévisionnel 2006 : 117.964.547 €			
Description des activités du maître d'ouvrage : L'Hôpital Antoine Béclère dispose des services médicaux suivants : anatomie et cytologie pathologiques ; anesthésie réanimation chirurgicale ; biochimie hormonologie ; biophysique et médecine nucléaire ; cardiologie ; chirurgie générale, chirurgie polyvalente et consultation oto-rhino-laryngologie ; coordination et intervention auprès des malades usagers de drogues – dépistage du sida anonyme et gratuit ; gynécologie – obstétrique – médecine de la reproduction ; hématologie biologique ; histologie – embryologie – cytogénétique biologie de la reproduction hospitalisation à domicile ; hépato – gastro –entérologie ; médecine interne immunologie clinique – microbiologie immunologie biologique ; ophtalmologie ; pédiatrie ; pédiatrie et réanimation néonatales ; pharmacie ; physiologie – explorations fonctionnelles ; pneumologie ; radiologie ; réanimation médicale polyvalente ; rhumatologie, site EFS ; urgences médicochirurgicales adultes ; urgences pédiatriques.			
Descriptif de l'opération : Le Centre de contraception–IVG du service de gynécologie–obstétrique, créé en 1975 et dirigé par le Professeur René Frydman, est l'un des plus anciens. Il assure une prise en charge des grossesses non désirées et poursuit une politique de développement de la contraception. Depuis plus de 3 ans, le centre assure des actions d'information et de prévention dans les établissements scolaires et organise chaque année une journée porte ouverte. En 2005, il a réalisé 2 413 consultations. Actuellement détenteur d'un échographe vieillissant servant tant au bloc opératoire qu'aux consultations, le centre de contraception – IVG souhaite acquérir un nouvel échographe afin de remplacer l'ancien.			
Données sur l'activité du service / centre			
Nombre d'accouchements pratiqués / an : 2.600			
Nombre total D'IVG pratiquées l'année précédente : 939 concernant des mineures : 60	Dont	Dont	dont avec
	médicamenteuses 486	chirurgicales : 632	anesthésie locale : 412
Dont les IVG intervenant entre la 11ème et la 12ème semaine : 110 (8 à 11 semaines et 9 à 12 semaines)			
Date d'autorisation par l'ARHIF d'exercice d'un service « chirurgie » ou « gynécologie–obstétrique » : 18 octobre 2000		Nombre de bénéficiaires potentiels : 900 à 1.200 femmes	
Plan de financement	Dépenses : 50.000 € TTC	Ressources : 50.000 €	
	Echographe : 50.000 €	Région : 50.000 €	
Montant de la dépense subventionnable : 50.000 €	Subvention régionale proposée : 50.000 €, soit 100 % de la dépense subventionnable	Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices : Néant	

Acquisition d'équipements attachés à l'utilisation d'un échographe, à destination du Centre de planification familiale au 14, rue du Coq-Français, aux Lilas (93)		Subvention proposée : 10.632 €	
		Chapitre 904 Action 141 008 02	
Bénéficiaire : Association Naissance–Maternité des Lilas (2042) 14, rue du Coq-Français - 93260 LES LILAS			
Statut juridique du bénéficiaire : association SIREN : 788 339 950 APE : 851A	Composition du bureau :		Présidente : Mme Françoise ZECRI
Date de déclaration à la préfecture : 8/01/1964			Trésorière : Mme Juliette ABOU
Budget prévisionnel 2006 : 7.477.706 €			Secrétaire : Mme Elisabeth DE LAAGE
Objet de l'association :			
<p>L'association a pour objet l'étude en maternité de la psycho-prophylaxie de l'accouchement, l'enseignement et la diffusion de ses principes, le développement et la mise en pratique desdits principes en particulier au sein d'une maternité et au moyen de celles-ci, et par voie de conséquence, la création et le fonctionnement d'une telle maternité sous le nom de « Maternité des Lilas », 14, rue du Coq Français, aux Lilas.</p> <p>L'association a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'affirmer la haute valeur humaine et éducative d'une authentique préparation psychosomatique à la naissance, basée sur les travaux du Docteur Fernand-Lamazé ; de contribuer à l'étude scientifique de cette méthode, d'en déterminer et préciser les bases, d'en étendre l'action et d'en promouvoir et accroître la diffusion ; de développer les conditions favorables à la naissance naturelle humaine de l'enfant en préconisant et en organisant une participation active et consciente à la grossesse et à l'enfantement par des rencontres éducatives des couples dès le fin du 1^{er} trimestre de la grossesse et en créant et réalisant un environnement matériel et humain adéquat à tous les niveaux de l'accueil, notamment au premier contact, à la préparation, à l'amélioration de la salle de naissance, aux consultations pré et post natales, ces conditions étant déterminantes pour le respect du potentiel physique et psychologique de l'enfant dès sa conception et pour son épanouissement optimum ; de participer à l'éducation sexuelle et humaine des parents en vue de favoriser une meilleure prise de conscience de leurs responsabilités et de leur permettre ainsi de les assumer ; d'entrer en relation avec tout organisme, association ou personne poursuivant des buts identiques ; de promouvoir, aider, créer et favoriser la gestion de tout moyen matériel, tant mobilier qu'immobilier et humain permettant d'atteindre le but ci-dessus étant précisé que l'association, ses représentants et tous ceux qui apportent leur concours s'interdisent, dans le cadre de leur activité professionnelle, d'émettre des idées ou d'agir dans un sens allant à l'encontre des buts de l'association ; enfin, d'offrir à tout membre nouveau, les conditions les meilleures lui permettant d'acquérir la formation nécessaire en vue de participer efficacement aux travaux. 			
Description des activités menées par l'association :			
<p>La création de la Maternité des Lilas s'inscrit dans le courant de la psycho-prophylaxie-obstétricale française, plus connue sous le terme d'accouchement sans douleur. Le Docteur Fernand-Lamazé en fut, en France le promoteur au sein du centre de santé des Métallurgistes, dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, dès 1952.</p> <p>La Maternité des Lilas a été créée en 1964 pour mettre en place cette méthode de l'accouchement sans douleur. Dans les années 1970, elle fut un lieu d'accueil pour les femmes et les médecins qui militaient pour la libéralisation de la contraception et de l'avortement. Parallèlement s'y est développé le mouvement pour une naissance sans violence.</p> <p>En 1977, elle est devenue hôpital privé à but non lucratif admis à participer au service public hospitalier et continue aujourd'hui d'être un lieu privilégié pour les femmes, les couples et les enfants dans lequel respect de la naissance physiologique et sécurité médicale attentive sont étroitement combinés. En 2004, 1.359 accouchements y ont été pratiqués.</p>			

Objectifs du projet : La Maternité des Lilas, dispose d'un des plus anciens Centres de planification familiale d'Ile-de-France. Ce dernier accueille et informe le public (2 097 femmes et 451 hommes en 2005). Au cours de l'année précédente, le Centre a assuré 2 659 entretiens, 2 221 consultations et pratiqué 1 126 IVG. Le Centre de planification familiale propose également des séances d'information collectives notamment dans ses locaux (10 séances) et au sein d'établissements scolaires (20 séances). Afin d'améliorer les conditions d'accueil des femmes et de pratique des IVG, l'association souhaite remplacer deux éléments liés à l'utilisation d'un échographe qui sont une carte informatique pour l'appareil et un hystéroscope.			
Données sur l'activité du service / centre			
Nombre d'accouchements pratiqués / an : 1.441			
Nombre total D'IVG pratiquées l'année précédente : 1.126 concernant des mineures : 83	Dont médicamenteuses : 253	Dont chirurgicales : 580	Dont avec anesthésie locale : 293
	Dont les IVG intervenant entre la 12ème et la 14ème semaine (site pilote) : 304		
Date d'autorisation par l'ARHIF d'exercice d'un service « chirurgie » ou « gynécologie-obstétrique » : 18 octobre 2000		Nombre de bénéficiaires potentiels : 1.126 femmes	
Plan de financement	Dépenses : 10.632€ TTC	Ressources : 10.632 €	
	Equipement : 10.632 €	Région : 10.632 €	
Montant de la dépense subventionnable : 10.632 €	Subvention régionale proposée : 10.632 €, soit 100 % de la dépense subventionnable.	Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices : 2005 : 725.000 € au titre du dispositif de soutien à la périnatalité	

2. Propositions d'affectation sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », Sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » Action (141 001 03) « Projets et programme de prévention et d'éducation à la santé »

Pérennisation d'une plateforme régionale d'information et d'orientation sur la contraception et l'IVG		Subvention proposée : 20.000 €	
		Chapitre 934 Action 141 001 03	
Bénéficiaire : Fédération régionale de la région parisienne du Mouvement Français pour le Planning Familial (6574) 4, Square Saint-Irénée - 75011 PARIS			
Statut juridique du bénéficiaire : association SIREN : 435 225 503 APE : 913 E	Composition du bureau :		Présidente : Mme Jacqueline MAZZOLA
Date de déclaration à la préfecture : 21/01/2001			Trésorière : Mme Chantal ARTIFONI-MARIE
Budget prévisionnel 2006 : 81.150 €			Secrétaire : Mme Dalila TOUAMI
Objet de l'association :			
<p>La Fédération régionale de la région parisienne du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) est membre de la Confédération Nationale du MFPF. Le MFPF est un mouvement d'éducation populaire. Il lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.</p> <p>Le MFPF défend le droit à la contraception et à l'avortement.</p> <p>Le MFPF lutte contre l'oppression spécifique des femmes, contre toutes les formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles, dont elles sont l'objet, en cela, le MFPF est un mouvement féministe.</p> <p>Le MFPF est ouvert à tous, dans le respect de leurs convictions habituelles. Cependant, toute personne intervenant au nom du MFPF, et à quelque titre que ce soit, est tenue d'être adhérente au Mouvement, d'en respecter les orientations, les règles de fonctionnement et les objectifs définis par le Congrès.</p> <p>La Fédération admet comme moyens d'actions tous ceux qui peuvent concourir aux buts du MFPF afin de développer les moyens de nature à promouvoir l'accès à la procréation volontaire, la responsabilité face à la sexualité et à la parenté, le droit des femmes à disposer de leur corps ceci notamment, par la connaissance du droit à la contraception, à l'avortement, à la stérilisation volontaire, par l'information, par des études et des recherches.</p> <p>Elle se propose notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser des journées d'études, des débats et des manifestations diverses ; - de promouvoir pour tous l'accès à l'information et de créer des lieux de rencontre afin de diminuer les relations de dépendance dues au savoir, à la hiérarchie et à la conformité aux modèles, notamment en favorisant la remise en cause des images sexistes et des stéréotypes sexuels ; - de participer aux luttes qui ont pour but de favoriser l'autonomie des femmes ; - de se porter partie civile dans les divers procès concernant les violences sexuelles faite à toute personne quels que soient son âge ou son sexe ; - de participer à la formation et à l'information de tous et en particulier ceux qui sont confrontés, notamment dans leur vie professionnelle, aux questions liées à la sexualité. Cette formation a pour base l'analyse de la pratique et doit être conforme au projet pédagogique du MFPF ; <p>La Fédération régionale du MFPF continue sa lutte pour la dépénalisation de l'avortement et contre les lois arbitraires en matière de sexualité.</p> <p>Elle coordonne à son échelon l'action des différentes associations départementales et de la fédération régionale. Elle organise des rencontres, des séminaires de réflexion et de formation en fonction des besoins exprimés par les associations départementales et en fonction des besoins du Mouvement.</p>			

Description des activités menées par l'association :

La Fédération régionale du MFPP s'appuie sur la mutualisation des potentialités et des compétences des associations de la région et sur celles du réseau national MFPP. Les activités menées se déclinent comme suit :

une permanence téléphonique régionale sur l'IVG, mise en place en 2000 avec le soutien de la DRASSIF, afin d'informer et d'orienter les franciliennes et franciliens sur l'IVG et la contraception.

des actions de formation et de sensibilisation des professionnels (infirmiers scolaires, personnels des centres de planification et des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), etc) ;

des actions de formation et de co-formation en direction des salariés et des bénévoles des associations départementales du MFPP, de stages divers (ex : formation sur le Genre, stage vie et fonctionnement, stages sur les violences, etc) ;

des rencontres, échanges et débat sur des thématiques en lien avec les activités de la fédération, rencontres internes ou associant des partenaires ciblés (parmi les débats récents : rencontre sur le féminisme, sur l'IVG médicamenteuse, sur l'interculturalité, etc)

des actions de suivi et de coordination autour du l'expo-Bus (exposition itinérante dans un bus qui va à la rencontre des collégiens du département de l'Essonne) ;

l'animation d'un réseau de partenaires associatifs et institutionnels.

Objectifs du projet :

La Fédération régionale parisienne du MFPP gère une plateforme téléphonique régionale d'écoute, d'information et d'orientation « info IVG » (01 47 00 18 66), plateforme opérationnelle depuis six ans.

Les permanences se déroulent de 12 h à 19 h du lundi au vendredi et sont assurées en alternance par les associations de la région parisienne du MFPP (associations des départements de Paris, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise). Les associations facturent par la suite leur temps de gestion de la permanence à la Fédération régionale parisienne du MFPP.

En plus de la gestion de la plateforme, la Fédération collecte des données, auprès des centres pratiquant les IVG publics et privés, au moins une fois par trimestre pour une mise à jour du fichier des structures et pour une actualisation des diverses informations.

Dans le cadre de ses activités, la Fédération souhaite :

améliorer l'information et l'accessibilité à la plate forme par une communication plus large, notamment via la diffusion de « petites cartes info IVG » et d'affiches auprès de professionnels du secteur sanitaire et social, en particulier ceux qui travaillent auprès des populations vulnérables ;

améliorer la mise en œuvre des missions d'information et d'orientation des franciliennes et des franciliens sur l'IVG et la contraception, notamment par un renforcement de l'outil de collecte d'information et d'enquêtes de suivi menées régulièrement auprès des centres publics et privés pratiquant les IVG. L'enjeu est de disposer de manière régulière des informations relatives aux places effectivement disponibles et dévolues au IVG dans les centres en fonction des méthodes (IVG médicamenteuse, IVG sous anesthésie locale ou générale) ainsi que des informations sur les modalités de prise en charge et de réponses aux difficultés particulières ;

renforcer les moyens dévolus à la plate forme notamment ceux alloués à la coordination et au suivi pour en améliorer l'action et l'évaluation du dispositif de prise en charge. En effet, la qualité de l'écoute assurée par les conseillères conjugales et familiales du MFPP doit être complétée par une orientation vers les structures les plus proches du lieu de résidence des femmes concernées et par la prise en compte des contraintes du délai de prise en charge. Ces délais sont aujourd'hui encore trop longs (2 à 3 semaines). Ils pénalisent les femmes les plus vulnérables, celles qui accèdent tardivement à l'information sur les possibilités d'IVG et qui se retrouvent dans des délais limites. Il en va de même pour le choix de la méthode médicamenteuse pour des femmes qui sont dans les délais légaux au moment de leur première démarche et qui ne peuvent l'obtenir auprès d'un médecin de ville pour des raisons financières.

Nombre de bénéficiaires potentiels : 5 000

Description des moyens requis pour la mise en œuvre du projet :

Personnel : un coordinateur) ;

Prestations de service : facturation des associations départementales ;

Matériel : téléphones, fournitures, etc ;

Charge locative ;

Frais administratifs : honoraires comptables, déplacements et frais de missions, téléphone, etc.

Plan de financement	Dépenses : 59.700 € TTC	Ressources : 59.700 €
Montant de la dépense subventionnable : 59.700 €	Personnel : 12.700 €	DRASSIF : 39.700 €
	Prestation de service : 40.000 €	Région : 20.000 €
	Communication : 800 €	
	Matériel : 800 €	
	Charge locative : 700 €	
	Frais administratifs : 4.700 €	
Subvention régionale proposée : 20.000 €, soit 33,50% de la dépense subventionnable	Echéancier prévisionnel d'exécution en crédits de paiement : exercice 2006 : 10.000 € exercice 2007 : 10.000 €	Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices : Néant

Réalisation d'une campagne francilienne d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG		Subvention proposée : 300.000 €	
		Chapitre 934 Action 141 001 03	
Bénéficiaire : Mouvement français pour le planning familial - MFPF (6574) 4, square Saint-Irénée - 75011 PARIS			
Statut juridique du bénéficiaire : association SIREN : 775 660 004 APE : 751C	Composition du bureau :		Présidente : M. Françoise LAURANT
Date de déclaration à la préfecture : 8 mars 1956			Trésorière : Mme Josette SAINTE-MARIE
Budget prévisionnel 2006 : 1.580.800 €			Secrétaire : Mme Maité ALBAGLY
Objet de l'association : L'association Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), membre de l'International Planned Parenthood Fédération (I.P.P.F), est organisée en confédération nationale, fédérations régionales et associations départementales régies par la loi de 1901. Le MFPF est un mouvement d'éducation populaire. Il lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes. Le MFPF inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous. Le MFPF défend le droit à la contraception et à l'avortement. Le MFPF lutte contre l'oppression spécifique des femmes, contre toutes formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles, dont elles sont l'objet ; en cela le MFPF est un mouvement féministe. Le MFPF est ouvert à tous, dans le respect de leurs convictions individuelles. Cependant, toute personne intervenant au nom du MFPF et à quelque titre que ce soit est tenue : - d'être adhérent-e du Mouvement, - d'en respecter les orientations, les règles de fonctionnement et les objectifs définis par les Congrès.			
Description des activités menées par l'association : <u>Rappel historique :</u> L'origine du MFPF prend naissance le 8 mars 1956 avec la création de l'association "Maternité Heureuse" dont le but est de proposer la contraception en France et de faire modifier la loi de 1920 qui l'interdit. En 1960, l'Assemblée Générale ajoute à "Maternité Heureuse", le sous titre "Mouvement français pour le Planning Familial". En 1961, les premiers centres d'accueil s'ouvrent à la population. Dès 1971, Le MFPF est agréé comme mouvement d'éducation populaire. En 1975, la loi qui autorise l'avortement dans certaines conditions est votée pour 5 ans. En 1983, Le Premier ministre annonce le remboursement de l'avortement par la Sécurité Sociale et lors de son congrès de 1983, le MFPF se déclare Mouvement féministe. <u>Activités du MFPF :</u> L'association MFPF informe et accueille le public sur les thèmes de la sexualité, de la contraception, de l'interruption volontaire de grossesse, sur les maladies sexuellement transmissibles, les violences sexistes, conjugales, intra familiales, la bioéthique et le droit aux origines. Il dispose de Centres d'information (environ une centaine), des Centres d'orthogénie (25) et propose des consultations gynécologiques avec de possibles prescriptions de contraceptifs, une orientation, des entretiens et un suivi des patientes dans le domaine de l'interruption volontaire de grossesse, prévention des IST, etc. Il dispose également d'un centre de documentation.			

L'association :

- gère des plates-formes téléphoniques régionales sur les questions de sexualité et de contraception, et un site destiné aux jeunes, au personnel para médical et aux chercheurs ;
- organise des séances d'information dans les lycées, les collèges et les lieux d'accueil des jeunes et des femmes ;
- propose des animations en matière d'information sexuelle, de prévention des comportements à risques en direction des publics vulnérables (personnes migrantes, personnes déficientes mentales, personnes incarcérées, etc) ;
- réalise des formations initiales et continues sur les champs d'intervention de l'association et sur les questions de genre à destination des professionnels et des adhérents de l'association ;
- intervient auprès des institutionnels et collectivités sur des dossiers concernant la sexualité, les femmes et la famille et participe à des instances nationales (ANCIC, CSIS, Commission des naissances CNAOP, CNVA) ;
- produit des dossiers thématiques (grossesses adolescentes, législation de la contraception et de l'IVG dans l'Union Européenne, sexualité et handicap, etc) ;
- travaille au niveau européen (Parlement de l'UE, participation à des projets européens avec des partenaires de l'UE) et international (échange de pratique avec les pays du Maghreb de l'Afrique francophone et de l'Europe de l'Est, programmes spécifiques sur la réduction des comportements à risque en Afrique francophone).

Objectifs du projet :

Dans un contexte national marqué par une progression moyenne annuelle du nombre d'IVG (210.664 IVG pratiqués en 2004 contre 203.300 en 2003), le Mouvement français pour le Planning familial, en partenariat et avec le soutien du Conseil régional, souhaite organiser une campagne régionale d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG auprès du grand public dont le coup d'envoi aura lieu en mars 2007. La campagne s'articulera autour de la prévention et l'amélioration de l'accès aux soins. Une conférence de presse sera organisée afin de lancer la campagne qui se déroulera sur un an, sur le territoire francilien.

Pour réaliser les différents supports de communication et programmer leur diffusion, le MFPP constituera un comité de pilotage comprenant notamment des membres de l'association, la Vice-présidente du Conseil régional en charge du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap, les services de la Région (Unité communication et Unité Société), des représentants de deux associations historiques, l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception et la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception. Les supports s'adresseront à deux grands types de population : les jeunes et les adultes.

Des affiches, des flyers et des cartes postales (50.000 exemplaires) seront réalisés et diffusés dans les lieux de passage grand public (700 panneaux SNCF/RATP à Paris et en banlieue, 1 800 panneaux sur le devant des Bus, 100 panneaux 4x3 sur les quais et 160 panneaux dans les couloirs du métro parisien, 1.000 panneaux dans les rues, etc), relayés par des encarts presse (Métro, 20 minutes, Le Parisien, etc), et des spots radio (Syrock, Fun Radio, Ado FM, Latina, NRJ, etc) sur une quinzaine de jours. Les associations départementales du MFPP seront également mises à contribution par des actions d'information et de diffusion des outils de la campagne.

Les outils de communication seront diffusés dans les mairies, les caisses primaires d'Assurance maladie, les services de la Protection maternelle infantile (PMI), les centres sociaux, les associations ayant pour bénéficiaire un public féminin et intervenant dans les champs de la santé et de l'action sociale, les lycées, les accueils hospitaliers et/ou maternités, les centres de planification, les centres d'hébergement et les services d'accueil de jour à destination des femmes, les missions locales, les organismes de formation continue, etc.

Pour compléter la campagne, un colloque sera organisé dans chacun des huit départements sur le thème du droit à la contraception et à l'IVG.

Nombre de bénéficiaires potentiels : grand public

Description des moyens requis pour la mise en œuvre du projet :

- Personnel (coordinateur, prestations des associations participant au comité de pilotage, graphiste, etc) ;
- Production des outils de communication (affiches, flyers, spots publicitaires, carte postales, etc) ;
- Diffusion (affichage, spots, encarts, frais d'envoi, etc)
- Prestations des associations départementales du MFPP.

Plan de financement	Dépenses : 300 485 € TTC	Ressources : 300 485 €
Montant de la dépense subventionnable : 300.485 €	Personnel : 11.582 €	Région : 300.000 €
	Production : 7.951 €	Fonds propres : 485 €
	Diffusion : 255.987 €	
	Prestations des associations départementales : 24.965 €	
Subvention régionale proposée : 300.000 €, soit 99,84% de la dépense subventionnable.	Echéancier prévisionnel d'exécution en crédits de paiement : - exercice 2006 : 210.000 € - exercice 2007 : 90.000 €	Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices : 2006 : 35.000 € au titre de la prévention et de la lutte contre les exclusions.

3. Proposition d'affectation sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », Sous-fonction 40 « Services communs », programme HP 40-002 (140 002) « Manifestations et promotion des solidarités » Action (140 002 02) « Participation à des forums-colloques »

Organisation du colloque « Droit des femmes à disposer de leur corps : une conquête inachevée » qui aura lieu le 3 février à Paris.		Subvention proposée : 8.000 €
		Chapitre 934 Action 140 002 02
Bénéficiaire : Association CADAC (coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) (6574) 21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS		
Statut juridique du maître d'ouvrage : Association	Composition du bureau :	Président-e : Madame THOMAS
Date de déclaration : 20/09/94		Trésorier-ière : Madame CHAABANE
Budget prévisionnel 2006 : 54.000 €		Secrétaire : Madame SURDUTS
SIREN : 449 279 876		
Objet de l'association : La CADAC a pour objet de : - défendre le droit des femmes à accéder librement au choix de disposer d'elles-mêmes, notamment au droit à l'avortement et à la contraception - défendre l'application de ces droits, tant pour les femmes que pour les praticiens, et donc avoir la capacité à se pourvoir en justice, selon la législation en vigueur, si ces droits sont entravés.		
Description des activités du Maître d'ouvrage : Le regroupement des structures qui se sont constituées en CADAC a été liée à la lutte contre l'action des commandos anti Interruption Volontaire de Grossesse dans les centres d'IVG. Dès 1992, ce regroupement anime des états généraux pour le respect du droit à la contraception et à l'avortement, puis milite jusqu'à obtenir le vote en 1993 de la loi Neiertz sur le délit d'entrave à l'IVG. L'association qui s'est ainsi constituée a pour but le droit des femmes à disposer de leur corps, et n'a cessé depuis d'organiser ou de contribuer à des rencontres et manifestations. Elle revendique notamment : - les moyens en information et personnel pour l'application de la loi sur l'IVG et la contraception - le développement des centres d'interruption volontaire de grossesse, l'augmentation du nombre de lieux d'information et de parole sur la contraception, la sexualité, l'avortement - des campagnes d'information sur la contraception, articulées avec la prévention des MST - le remboursement des différentes pilules - l'organisation de débats et lieux de parole sur la sexualité dès l'enfance (assumer sa sexualité, se protéger, refuser les violences, connaître les lois...°) La CADAC travaille en lien avec de nombreuses associations françaises et étrangères, assure un rôle moteur au sein du CNDF (collectif national pour le droit des femmes) qui intervient sur l'ensemble des terrains relatifs aux droits des femmes, emploi, violences...		

Objectifs de l'opération :			
<p>Le colloque se tiendra le 3 février 2007, à Paris. Il se fixe pour objectif de faire le point sur la situation du droit des femmes à disposer de leur corps et de contribuer à accroître la mobilisation. Il aura ainsi un impact prépondérant sur l'Ile de France, où l'association s'inquiète de la situation : taux d'IVG plus élevé que la moyenne nationale, baisse importante de l'offre médicale en IVG, avec une difficulté accrue d'accès pour les publics vulnérables, délais particulièrement longs, pratique de près d'un tiers des IVG par le secteur privé.</p> <p>Le colloque sera introduit par une partie historique, puis construit autour de tables rondes (place du droit des femmes à disposer de leur corps dans les rapports femmes/hommes ; bioéthiques et nouvelles technologies ; femmes, reproduction et démographie) auxquels participeront des scientifiques, philosophes, représentants associatifs dont certains ont donné leur accord dès mi 2006. La large diffusion d'un dépliant est prévue en novembre 2006.</p> <p>Les bénévoles qui sont la seule force vive de l'association s'appuient sur leur large expérience, dont les colloques organisés par l'association en 1 999 et 2 003.</p> <p>Le colloque s'adresse à un large public : associations, syndicats, partis et élu-es, jeunes femmes...</p>			
Nombre de bénéficiaires potentiels : 500 participants.			
Description des moyens requis pour la mise en œuvre du projet :			
<ul style="list-style-type: none"> - conception, création graphique et diffusion d'un dépliant en 10 000 exemplaires - location de salle, moyens techniques afférents - frais logistiques de préparation (téléphone, affranchissements, déplacements,...) - impression <p>L'association ne fonctionne que par ses bénévoles.</p>			
Plan de financement	Dépenses :	20.000 € TTC	Ressources : 20.000 €
Montant de la dépense subventionnable : 20.000 €	dépliants :	8.000 €	Région Ile-de-France : 8.000 €
	Salle	2.500 €	Etat, Droit des Femmes : 12.000€
	Frais logistiques et dossier de presse	3.000 €	
	Actes du colloque :	6.500 €	
Subvention régionale proposée : 8.000 €, soit 40 % de la dépense subventionnable	Echéancier prévisionnel d'exécution en crédits de paiement :		Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices :
	- exercice 2006 : 4.000 €		néant
	- exercice 2007 : 4.000€		

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES AU RAPPORT

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2005

CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	1 821 163,00
602	Autres approvisionnements	7 025 266,00
604	Etudes et prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00
607	Achats de marchandises	0,00
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	8 860 696,00
603	Variation des stocks	14 267,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00
613	Locations	0,00
614	Charges locatives	0,00
615	Entretien et réparations	0,00
616	Primes d'assurances	0,00
617	Etudes et recherches	0,00
618	Divers	0,00
	Total services extérieurs	0,00
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires	0,00
623	Publicité et relations publiques	0,00
624	Transports	0,00
625	Déplacements et réceptions	0,00
626	Frais postaux et de télécoms	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00
628	Divers	0,00
	Total autres services extérieurs	0,00
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	19 007 273,00
645	Charges de sécurité sociale	9 076 072,00
647	Autres charges sociales	0,00
648	Autres charges du personnel	0,00
	Total charges de personnel	28 083 345,00
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	2 891 936,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	908 628,00
67	Charges exceptionnelles	327 818,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	4 416 399,00
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	8 544 781,00

ASSOCIATION : AMBROISE CROIZAT

CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	45 488 822,00
	TOTAL CHARGE	45 488 822,00

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	42 301 982,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes	0,00
706	Prestations de services	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	0,00
	Total ventes de produits et services	42 301 982,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	0,00
758	Produits divers de gestion courante	730 291,00
	Total produits de gestion	730 291,00
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	108 687,00
76	Produits financiers	139 960,00
77	Produits exceptionnels	1 106 292,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	929 010,00
79	Transferts de charges	0,00
	Total autres produits	2 283 949,00
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	0,00
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	45 316 222,00
	TOTAL PRODUITS	45 316 222,00

RESULTAT (hors contributions)**-172 600,00**

BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

Exercice au 31/12/2005

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2005	Net 2004		2005	2004
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles	1 979 085,00	1 579 975,00	399 110,00	534 638,00	Fonds associatifs	4 809 328,00	4 792 957,00
Immobilisations corporelles	46 410 585,00	24 559 059,00	21 851 526,00	13 141 173,00	Ecarts de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves	2 309 778,00	1 741 901,00
constructions et installations techniques	19 514 502,00	15 274 868,00	4 239 634,00	4 234 235,00	Report à nouveau	-1 490 005,00	-1 336 547,00
immobilisations corporelles en cours	12 711 239,00		12 711 239,00	2 578 279,00	Résultat de l'exercice	-172 600,00	284 235,00
autres	14 184 844,00	9 284 191,00	4 900 653,00	6 328 659,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	428 021,00	0,00	428 021,00	434 415,00	Subventions d'investissement	5 381 106,00	2 376 002,00
participations et créances rattachées	11 907,00		11 907,00	23 328,00	Provisions réglementées	2 587 006,00	3 187 006,00
dépôts, cautionnements, avances et prêts	150 340,00		150 340,00	156 541,00		116 299,00	120 836,00
autres titres immobilisés	265 774,00		265 774,00	254 546,00		596 016,00	623 599,00
Sous-Total [1]	48 817 691,00	26 139 034,00	22 678 657,00	14 110 226,00	Sous-Total [1]	14 136 928,00	11 789 989,00
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement	0,00	0,00
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges	4 290 554,00	3 232 659,00
Stocks et en cours	222 023,00		222 023,00	234 984,00	Fonds dédiés		
Créances	18 103 607,00	859 663,00	17 243 944,00	18 161 680,00	Sous-Total [3]	4 290 554,00	3 232 659,00
redevables, usagers et comptes rattachés	7 962 789,00	774 021,00	7 188 768,00	3 869 547,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an	10 853 224,00	11 063 985,00
valeurs mobilières de placement	3 575 265,00		3 575 265,00	8 588 849,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an	992,00	
disponibilités	3 056 798,00		3 056 798,00	3 250 995,00	Avances et acomptes		
charges constatées d'avance	539 560,00		539 560,00	119 539,00	Dettes fournisseurs	1 516 418,00	1 028 824,00
autres	2 969 195,00	85 642,00	2 883 553,00	2 332 750,00	Dettes fiscales et sociales	4 961 491,00	4 457 579,00
			0,00		Dettes sur immobilisations	356 386,00	787 423,00
Sous-total [3]	18 325 630,00	859 663,00	17 465 967,00	18 396 664,00	Autres dettes	2 315 431,00	139 830,00
					Produits constatés d'avance	1 713 200,00	6 600,00
Comptes de régularisation [4]					Sous-Total [4]	21 717 142,00	17 484 241,00
Charges à répartir					Écart de conversion passif		
Primes remboursements des emprunts				-1,00	Sous-Total [5]	0,00	0,00
Ecarts de conversion actif							
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	-1,00			
TOTAL GÉNÉRAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	67 143 321,00	26 998 697,00	40 144 624,00	32 506 889,00	TOTAL GÉNÉRAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	40 144 624,00	32 506 889,00

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2005		
CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	273 246,00
602	Autres approvisionnements	1 348 041,00
604	Etudes et prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00
607	Achats de marchandises	0,00
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	1 628 885,00
603	Variation des stocks	7 598,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00
613	Locations	0,00
614	Charges locatives	0,00
615	Entretien et réparations	0,00
616	Primes d'assurances	0,00
617	Etudes et recherches	0,00
618	Divers	0,00
	Total services extérieurs	0,00
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires	0,00
623	Publicité et relations publiques	0,00
624	Transports	0,00
625	Déplacements et réceptions	0,00
626	Frais postaux et de télécoms	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00
628	Divers	0,00
	Total autres services extérieurs	0,00
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	3 492 756,00
645	Charges de sécurité sociale	1 624 202,00
647	Autres charges sociales	0,00
648	Autres charges du personnel	0,00
	Total charges de personnel	5 116 958,00
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	481 847,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	31 906,00
67	Charges exceptionnelles	2 669,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	473 987,00
69	Impôts sur les sociétés	538,00
	Total autres charges	990 947,00

ASSOCIATION : NAISSANCE		
CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	7 736 790,00
	TOTAL CHARGE	7 736 790,00

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	7 001 121,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes	0,00
706	Prestations de services	50 800,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	0,00
	Total ventes de produits et services	7 051 921,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00
	Total produits de gestion	0,00
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	312 346,00
76	Produits financiers	3 387,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
79	Transferts de charges	252 977,00
	Total autres produits	568 710,00
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	0,00
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	7 620 631,00
	TOTAL PRODUITS	7 620 631,00
	RESULTAT (hors contributions)	-116 159,00

BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION NAISSANCE

Exercice au 31/12/2005

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2005	Net 2004		2005	2004
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles	44 806,00	36 049,00	8 757,00	858,00	Fonds associatifs	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	3 994 186,00	2 440 466,00	1 553 720,00	1 551 856,00	Ecarts de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves	428 594,00	428 594,00
constructions et installations techniques	3 074 544,00	1 672 098,00	1 402 446,00	1 501 220,00	Report à nouveau	329 991,00	309 623,00
immobilisations corporelles en cours	914 260,00	768 368,00	145 892,00	50 636,00	Résultat de l'exercice	-116 159,00	20 367,00
autres	5 382,00		5 382,00	0,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	51 913,00	0,00	51 913,00	48 847,00	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts			0,00				
autres titres immobilisés	51 913,00		51 913,00	48 847,00			
Sous-Total [1]	4 090 905,00	2 476 515,00	1 614 390,00	1 601 561,00	Sous-Total [1]	642 426,00	758 584,00
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges	299 280,00	288 755,00
Stocks et en cours	25 086,00		25 086,00	32 684,00	Fonds dédiés		
Créances	1 440 290,00	5 463,00	1 434 827,00	1 475 102,00	Sous-Total [3]	299 280,00	288 755,00
redevables, usagers et comptes rattachés	301 492,00	5 463,00	296 029,00	248 885,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an	560 600,00	613 434,00
valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
disponibilités	1 138 798,00		1 138 798,00	1 226 217,00	Avances et acomptes		
charges constatées d'avance	0,00		0,00		Dettes fournisseurs	545 719,00	491 374,00
autres	0,00		0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	1 012 924,00	909 195,00
			0,00		Dettes sur immobilisations		
Sous-total [3]	1 465 376,00	5 463,00	1 459 913,00	1 507 786,00	Autres dettes	13 356,00	48 004,00
					Produits constatés d'avance	0,00	
Comptes de régularisation [4]					Sous-Total [4]	2 132 599,00	2 062 007,00
Charges à répartir					Ecarts de conversion passif	-1,00	
Primes remboursements des emprunts					Sous-Total [5]	-1,00	0,00
Ecarts de conversion actif			1,00	-1,00			
Sous-total [4]	0,00	0,00	1,00	-1,00			
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	5 556 281,00	2 481 978,00	3 074 304,00	3 109 346,00	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	3 074 304,00	3 109 346,00

FEDERATION REGIONALE DU MFPP

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2005

CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	0,00
602	Autres approvisionnements	0,00
604	Etudes et prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	54,40
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00
607	Achats de marchandises	0,00
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	54,40
603	Variation des stocks	0,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	38 043,65
612	Redevances de crédit-bail	0,00
613	Locations	0,00
614	Charges locatives	2 973,12
615	Entretien et réparations	0,00
616	Primes d'assurances	0,00
617	Etudes et recherches	0,00
618	Divers	0,00
	Total services extérieurs	41 016,77
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires	1 739,60
623	Publicité et relations publiques	0,00
624	Transports	36,48
625	Déplacements et réceptions	3 550,72
626	Frais postaux et de télécoms	1 339,29
627	Services bancaires et assimilés	73,52
628	Divers	0,00
	Total autres services extérieurs	6 739,61
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	11 161,40
645	Charges de sécurité sociale	3 346,61
647	Autres charges sociales	1 110,16
648	Autres charges du personnel	0,00
	Total charges de personnel	15 618,17
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	72,94
65	Autres charges de gestion courante	7 461,93
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 223,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 458,93
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	12 216,80

ASSOCIATION : FEDERATION MFPP

CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	75 645,75
	TOTAL CHARGE	75 645,75

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	0,00
702	Ventes de produits intermédiaires	9 623,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes	0,00
706	Prestations de services	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	15 900,00
	Total ventes de produits et services	25 523,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	40,00
758	Produits divers de gestion courante	0,91
	Total produits de gestion	40,91
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	46 568,00
76	Produits financiers	361,15
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	4 000,00
79	Transferts de charges	0,00
	Total autres produits	50 929,15
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	0,00
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	76 493,06
	TOTAL PRODUITS	76 493,06

RESULTAT (hors contributions)

847,31

BILAN SIMPLIFIE DE LA FEDERATION REGIONALE MFPF							
Exercice au 31/12/2005							
ACTIF				PASSIF			
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2005	Net 2004		2005	2004
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles			0,00	0,00	Fonds associatifs	15 204,00	15 204,00
Immobilisations corporelles	2 332,00	2 096,00	236,00	694,00	Ecarts de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves	3 408,00	
constructions et installations techniques			0,00		Report à nouveau	-8 350,00	-9 635,00
immobilisations corporelles en cours			0,00		Résultat de l'exercice	847,00	4 692,00
autres	0,00		0,00	0,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts			0,00				
autres titres immobilisés			0,00				
Sous-Total [1]	2 332,00	2 096,00	236,00	694,00	Sous-Total [1]	11 109,00	10 261,00
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]							
Stocks et en cours	0,00		0,00	0,00	Provisions pour risques et charges	2 000,00	4 000,00
Créances			0,00	0,00	Fonds dédiés		
redevables, usagers et comptes rattachés	31 254,00		31 254,00	11 351,00	Sous-Total [3]	2 000,00	4 000,00
valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
disponibilités	46 229,00		46 229,00	62 122,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
charges constatées d'avance	0,00		0,00		Avances et acomptes		
autres	0,00		0,00	0,00	Dettes fournisseurs	30 320,00	33 252,00
			0,00		Dettes fiscales et sociales	2 947,00	2 773,00
			0,00		Dettes sur immobilisations		
Sous-total [3]	77 483,00	0,00	77 483,00	73 473,00	Autres dettes	31 343,00	23 881,00
Comptes de régularisation [4]						Produits constatés d'avance	0,00
Charges à répartir					Sous-Total [4]	64 610,00	59 906,00
Primes remboursements des emprunts					Ecart de conversion passif		
Ecarts de conversion actif					Sous-Total [5]	0,00	0,00
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GÉNÉRAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	79 815,00	2 096,00	77 719,00	74 167,00	TOTAL GÉNÉRAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	77 719,00	74 167,00

35

MFPF

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2005		
CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	0,00
602	Autres approvisionnements	1 218,48
604	Etudes et prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	19 767,31
607	Achats de marchandises	51 437,63
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	72 423,42
603	Variation des stocks	7 894,29
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00
613	Locations	22 599,49
614	Charges locatives	14 125,60
615	Entretien et réparations	26 284,96
616	Primes d'assurances	6 881,52
617	Etudes et recherches	7 517,54
618	Divers	501,82
	Total services extérieurs	77 910,93
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	107 421,22
622	Rémunérations d'intermédiaires	37 454,35
623	Publicité et relations publiques	41 071,41
624	Transports	6 521,70
625	Déplacements et réceptions	193 559,66
626	Frais postaux et de télécoms	22 979,40
627	Services bancaires et assimilés	1 624,49
628	Divers	1 198,00
	Total autres services extérieurs	411 830,23
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	334 210,59
645	Charges de sécurité sociale	137 406,13
647	Autres charges sociales	1 260,25
648	Autres charges du personnel	0,00
	Total charges de personnel	472 876,97
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	34 112,00
65	Autres charges de gestion courante	259 636,39
66	Charges financières	15,02
67	Charges exceptionnelles	4 234,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	195 323,00
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	493 320,41

ASSOCIATION : MFPF		
CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	1 536 256,25
	TOTAL CHARGE	1 536 256,25
PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	0,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes -cotisations	0,00
706	Prestations de services	34 322,00
707	Ventes de marchandises	29 558,10
708	Produits des activités annexes	4 758,90
	Total ventes de produits et services	68 639,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	7 974,62
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	251 112,54
758	Produits divers de gestion courante	1 628,96
	Total produits de gestion	260 716,12
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	904 954,08
76	Produits financiers	3 330,55
77	Produits exceptionnels	37 338,86
78	Reprises sur amortissements et provisions	225 904,33
79	Transferts de charges	40 555,12
	Total autres produits	1 212 082,94
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Dons en nature	0,00
	Total contributions volontaires	0,00
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	1 542 356,66
	TOTAL PRODUITS	1 542 356,66
	RESULTAT (hors contributions)	6 100,41

BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION MFPF						
Exercice au 31/12/2005						
ACTIF				PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2005	Net 2004		2005
Actif Immobilisé [1]						
Immobilisations incorporelles	9 360,00	8 814,00	546,00	0,00	Fonds associatifs	222 404,00
Immobilisations corporelles	731 016,00	562 571,00	168 445,00	187 764,00	Ecarts de réévaluation	
terrains	91 469,00		91 469,00	91 469,00	Réserves	162 518,00
constructions et installations techniques	396 840,00	395 476,00	1 364,00	2 173,00	Report à nouveau	-31 646,00
immobilisations corporelles en cours	8 711,00	7 365,00	1 346,00	1 532,00	Résultat de l'exercice	6 100,00
autres	233 996,00	159 730,00	74 266,00	92 590,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs	
Immobilisations financières	5 333,00	0,00	5 333,00	5 333,00	Subventions d'investissement	54 310,00
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées	
dépôts, cautionnements, avances et prêts	2 771,00		2 771,00	2 771,00		
autres titres immobilisés	2 562,00		2 562,00	2 562,00		
Sous-Total [1]	745 709,00	571 385,00	174 324,00	193 097,00	Sous-Total [1]	413 686,00
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]	
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement	154 704,00
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement	
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	154 704,00
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges	29 000,00
Stocks et en cours	19 826,00	7 021,00	19 826,00	19 068,00	Fonds dédiés	65 449,00
Créances	745 853,00	6 822,00	739 031,00	922 261,00	Sous-Total [3]	94 449,00
redevables, usagers et comptes rattachés	98 886,00	6 822,00	92 064,00	89 473,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an	
valeurs mobilières de placement	478 338,00		478 338,00	613 855,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an	35 444,00
disponibilités	63 362,00		63 362,00	64 158,00	Avances et acomptes	
charges constatées d'avance	10 799,00		10 799,00	15 631,00	Dettes fournisseurs	172 356,00
autres	94 468,00		94 468,00	139 144,00	Dettes fiscales et sociales	55 521,00
			0,00		Dettes sur immobilisations	
Sous-total [3]	765 679,00	13 843,00	751 836,00	941 329,00	Autres dettes	
					Produits constatés d'avance	0,00
Comptes de régularisation [4]					Sous-Total [4]	263 321,00
Charges à répartir					Ecart de conversion passif	
Primes remboursements des emprunts						
Ecarts de conversion actif					Sous-Total [5]	0,00
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	1 511 388,00	585 228,00	926 160,00	1 134 426,00	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	926 160,00

BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION CADAC							
Exercice du 1/1/2005 au 31/12/2005							
ACTIF				PASSIF			
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2005	Net 2004		2005	2004
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles			0,00	0,00	Fonds associatifs	35 218,16	35 218,16
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecarts de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves		
constructions et installations techniques			0,00		Report à nouveau	-7 838,87	-7 623,72
immobilisations corporelles en cours			0,00		Résultat de l'exercice	-13 753,84	-215,15
autres			0,00		Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	16 371,45	0,00	16 371,45	27 079,29	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts			0,00				
autres titres immobilisés	16 371,45		16 371,45	27 079,29			
Sous-Total [1]	16 371,45	0,00	16 371,45	27 079,29	Sous-Total [1]	13 625,45	27 379,29
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]	0,00	0,00	0,00	0,00	Sous-total [2]	0,00	0,00
Actif Circulant [3]					Provisions pour risques et charges		
Stocks et en cours	300,00		300,00	300,00	Fonds dédiés		
Créances	0,00		0,00	0,00	Sous-Total [3]	0,00	0,00
redevables, usagers et comptes rattachés			0,00		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
valeurs mobilières de placement			0,00		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
disponibilités			0,00		Avances et acomptes		
charges constatées d'avance			0,00		Dettes fournisseurs	3 046,00	
autres			0,00		Dettes fiscales et sociales		
			0,00		Dettes sur immobilisations		
Sous-total [3]	300,00	0,00	300,00	300,00	Autres dettes		
Comptes de régularisation [4]					Produits constatés d'avance		
Charges à répartir					Sous-Total [4]	3 046,00	0,00
Primes remboursements des emprunts					Écart de conversion passif		
Ecarts de conversion actif					Sous-Total [5]	0,00	0,00
Sous-total [4]	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	16 671,45	0,00	16 671,45	27 379,29	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	16 671,45	27 379,29

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2005		
CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	0,00
602	Autres approvisionnements	0,00
604	Etudes et prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	5 577,80
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00
607	Achats de marchandises	0,00
608	Frais accessoires d'achats	0,00
	Total achats	5 577,80
603	Variation des stocks	0,00
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00
613	Locations	0,00
614	Charges locatives	8 457,24
615	Entretien et réparations	0,00
616	Primes d'assurances	0,00
617	Etudes et recherches	0,00
618	Divers	0,00
	Total services extérieurs	8 457,24
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires	0,00
623	Publicité et relations publiques	10 749,73
624	Transports	7 893,01
625	Déplacements et réceptions	0,00
626	Frais postaux et de télécoms	3 069,16
627	Services bancaires et assimilés	0,00
628	Divers	567,90
	Total autres services extérieurs	22 279,80
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	0,00
645	Charges de sécurité sociale	0,00
647	Autres charges sociales	0,00
648	Autres charges du personnel	0,00
	Total charges de personnel	0,00
	Autres charges	
63	Impôts et taxes	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00
69	Impôts sur les sociétés	0,00
	Total autres charges	0,00

ASSOCIATION : CADAC		
CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	0,00
861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862	Prestations	0,00
864	Personnels bénévoles	0,00
	Total emplois des contributions	0,00
	TOTAL CHARGES (hors contributions)	36 314,84
	TOTAL CHARGE	36 314,84
PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	0,00
702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00
704	Travaux	0,00
705	Etudes	0,00
706	Prestations de services	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00
708	Produits des activités annexes	0,00
	Total ventes de produits et services	0,00
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	0,00
754	Collectes	0,00
756	Cotisations	9 061,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00
	Total produits de gestion	9 061,00
	Autres produits	
71	Production stockée	0,00
72	Production immobilisée	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
79	Transferts de charges	0,00
	Total autres produits	1 500,00
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	0,00
871	Prestations en nature	0,00
872	Subvention Droit des femmes	12 000,00
	Total contributions volontaires	12 000,00
	TOTAL PRODUITS (hors contributions)	10 561,00
	TOTAL PRODUITS	22 561,00
	RESULTAT (hors contributions)	-25 753,84

PROJET DE DELIBERATION

**DELIBERATION N°
DU****Soutien régional à la mise en œuvre du droit à la contraception
et à l'IVG et adoption d'une convention
(affectation pour 2006)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi no 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social ;
- VU** la loi n°2000-1209 du 13 décembre 2000 relative à la contraception d'urgence ;
- VU** la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception ;
- VU** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- VU** le Code de la santé publique, notamment les articles L.1417-1 à L.1417-9 insérés par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 ;
- VU** la délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU** la délibération n° CR 39-06 du 17 mars 2006 relative au dispositif régional de soutien à la mise en œuvre du droit à la contraception et à l'IVG ;
- VU** La délibération n° CR 45-06 du 17 mai 2006 relative aux modalités du soutien régional aux forums et colloques dans le cadre de la promotion des solidarités ;
- VU** l'article 4 de la délibération n° CP 05-212 du 14 avril 2005 portant adoption d'une convention-type relative aux projets de prévention et d'éducation à la santé ;
- VU** L'article 2 de la délibération n° CP 05-920 du 1^{er} décembre 2005 adoptant une convention-type relative à la participation régionale à des forums et colloques dans le cadre de la promotion des solidarités ;
- VU** l'article 4 de la délibération n° CP 06-109 du 2 mars 2006 portant adoption d'une convention-type relative à l'aide régionale en investissement dans les domaines de la santé et de l'action sociale ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2006 ;
- VU** l'avis de la commission du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap ;
- VU** le rapport CP 06 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Création d'unité fonctionnelle d'IVG

Décide d'attribuer une subvention à l'organisme ci-dessous désigné pour l'opération décrites et prélève un montant d'autorisations de programme de **300.000 €** sur l'action 141 008 02 « Participation à l'achat d'échographes » du programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », Sous-fonction 41 « Santé », du chapitre 904 « Santé et action sociale » du budget 2006 :

Création d'un centre de planification-contraception-IVG au 9, rue des Bluets dans le 11^{ème} arrondissement de Paris	Subvention : 300.000 €
Bénéficiaire : Association Ambroise-Croizat (2042) 94, rue Jean-Pierre-Timbaud – 75011 PARIS	

Article 2 : Participation à l'achat d'échographes

Décide d'attribuer une subvention aux organismes ci-dessous désignés pour les opérations décrites et prélève un montant d'autorisations de programme de **116.016 €** sur l'action 141 008 01 « Création d'unité fonctionnelle d'IVG » du programme HP 41-008 (141 008) « Soutien aux centres d'IVG », Sous-fonction 41 « Santé », du chapitre 904 « Santé et action sociale » du budget 2006, ventilé comme suit :

Acquisition de deux échographes à destination du Centre de Planification-IVG du Centre Hospitalier Sud Francilien, au 59, boulevard Henri-Dunant, à Corbeil-Essonnes (91)	Subvention : 55.384 €
Bénéficiaire : Centre Hospitalier Sud Francilien (2042) 59, boulevard Henri-Dunant - 91106 CORBEIL-ESSONNE	

Acquisition d'un échographe à destination du service de Gynécologie-Obstétrique de l'Hôpital Antoine-Béclère, au 157, rue de la Porte-de-Trivaux, à Clamart (92)	Subvention : 50.000 €
Bénéficiaire : AP-HP – Hôpital Antoine Béclère (2042) 157, rue de la Porte-de-Trivaux - 92141 CLAMART	

Acquisition d'équipements attachés à l'utilisation d'un échographe, à destination du Centre de planification familiale au 14, rue du Coq-Français, aux Lilas (93)	Subvention : 10.632 €
Bénéficiaire : Association Naissance-Maternité des Lilas (2042) 14, rue du Coq-Français - 93260 LES LILAS	

Article 3 : projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

Décide d'attribuer une subvention aux organismes ci-dessous désignés pour les actions décrites et autorise l'engagement de **320.000 €** sur l'action 141 001 03 « Projets et programme de prévention et d'éducation à la santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », sous-fonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2006, ventilé comme suit :

3-1) Pérennisation d'une plateforme régionale d'information et d'orientation sur la contraception et l'IVG	Subvention : 20.000 €
Bénéficiaire : Fédération régionale de la région parisienne du Mouvement Français pour le Planning Familial (6574) 4, Square Saint-Irénée - 75011 PARIS	

Réalisation d'une campagne francilienne d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG	Subvention : 300.000 €
Bénéficiaire : Mouvement français pour le planning familial - MFPF (6574) 4, square Saint-Irénée - 75011 PARIS	

Article 4 :

Décide d'attribuer une subvention à l'organisme ci-dessous mentionné pour le projet décrit et prélève un montant d'autorisations d'engagement de **8.000 €** sur l'action 140 002 02 « participation à des forums-colloques », du programme HP 40 002 (140 002) « Manifestations et promotions des solidarités » de la sous-fonction 40 « services communs » du chapitre budgétaire 934 « santé et action sociale » du budget 2006 :

Organisation du colloque « Droit des femmes à disposer de leur corps : une conquête inachevée » qui aura lieu le 3 février 2007 à Paris	Subvention : 8.000 €
Bénéficiaire : Association CADAC (coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (6574) 21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS	

Article 5 :

Subordonne l'attribution des subventions définies aux articles 1 et 2 ci-dessus à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aide régionale en investissement dans les domaines de la santé et de l'action sociale adoptée par l'article 4 de la délibération n° CP 06-109 du 2 mars 2006, et autorise le président du conseil régional à les signer.

Article 6 :

Subordonne l'attribution de la subvention définie à l'article 3-1. ci-dessus à la conclusion, avec le bénéficiaire ci-dessus désigné, d'une convention conforme à la convention-type relative aux projets de prévention et d'éducation à la santé adoptée par l'article 4 de la délibération n° CP 05-212 du 14 avril 2005, et autorise le Président du conseil régional à la signer.

Article 7 :

Approuve la convention ci-annexée relative à la réalisation d'une campagne d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG par le Mouvement Français du Planning Familial – MFPF.

Subordonne l'attribution de la subvention définie à l'article 3-2 ci-dessus à la conclusion de cette convention avec le MFPF et autorise le Président du Conseil régional à la signer.

Article 8 :

Subordonne l'attribution de la subvention définie à l'article 4 ci-dessus, à la passation entre la Région et le bénéficiaire ci-dessus désigné d'une convention conforme à la convention-type relative à la participation financière régionale à des forums et colloques dans le cadre de la promotion des solidarités adoptée par l'article 2 de la délibération n° CP 05-920 du 1^{er} décembre 2005, et autorise le président du conseil régional à la signer.

Article 9 :

Conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de l'urgence, autorise à titre exceptionnel et dérogatoire le versement de la subvention individualisée dans le cadre de la présente délibération à l'opération ci-dessous, pour le programme partiellement ou totalement réalisé à la date de notification de l'aide régionale.

Acquisition d'équipements attachés à l'utilisation d'un échographe, à destination du Centre de planification familiale au 14, rue du Coq-Français, aux Lilas (93)	Subvention : 10.632 €
Bénéficiaire : Association Naissance-Maternité des Lilas (2042) 14, rue du Coq-Français - 93260 Les Lilas	

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE A LA DELIBERATION



CONVENTION N° 06/1029.X
relative à la participation de la Région Ile-de-France à

LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE FRANCILIENNE
D'INFORMATION SUR LE DROIT A LA CONTRACEPTION ET A L'IVG

par l'association

Mouvement Français du Planning Familial - MFPF

La Région Ile-de-France représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, en vertu de la délibération n° CP 06-1029 Du 30 novembre 2006,

ci-après dénommée la " *Région* ",

d'une part,

et

l'organisme dénommé : Mouvement Français du Planning Familial

N° SIRET775 660 004.et code APE 751C

statut juridique : association

adresse : 4, Square Sainte-Irénée. 75011 Paris

représenté par Mme. Françoise LAURANT

Titre : Présidente

en vertu de:

ci-après dénommé " l'organisme "

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE que la Région et l'organisme ont décidé d'agir en faveur de la coordination de tous les acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre les exclusions, dont le principe et les modalités sont fixés par l'article L 115-2, L 145-3 et L 145-4 du Code de l'action sociale et des familles,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la réalisation du projet décrit en annexe relatif la réalisation d'une campagne francilienne d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG et détermine les engagements réciproques des parties, les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée par la Région, conformément à l'article 12 du règlement budgétaire et financier.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE L'ORGANISME :

Pour la réalisation du projet, l'organisme s'engage à :

- 1 Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la réalisation de l'ensemble des actions définies à l'article 1er ci-dessus et à mettre en place les outils de suivi nécessaires au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale;
- 2 Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur et distinguer dans ses écritures la comptabilité propre aux actions faisant l'objet de la présente convention.
- 3 Fournir à la Région, dès leur approbation :
 - a) Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du dernier exercice clôt, certifiés :
 - soit par le Président de l'organisme ou, en cas de sociétés commerciales par le mandataire social, si l'ensemble des subventions publiques, y compris celle de la Région, est inférieur à 15 245 €. ;
 - soit par un expert comptable, si l'ensemble des subventions publiques, y compris celles de la Région est de 15 245 € à 76 225 €. ;
 - soit par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L 822-1 du code de commerce.
 - si l'ensemble des subventions publiques, y compris celle de la Région, est supérieur à 76 225 €.
 - si l'organisme dispose d'un commissaire aux comptes, quel que soit le montant de la subvention.
 - b) Le rapport d'activité annuel de l'exercice précédent, approuvé par l'organe compétent. Il doit comporter les éléments chiffrés permettant d'évaluer les actions menées et préciser les moyens que chacune a mobilisés.
- 4 Communiquer à la Région, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de l'expert –comptable ou du commissaire aux comptes chargé de certifier les comptes en application du 3.-a) ci-dessus ;

- 5 Porter à la connaissance de la Région toute modification concernant des informations ou documents communiqués au moment de l'instruction de la demande de subvention et notamment :
 - les statuts ; - le/la trésorier-ière ;
 - le/la président-e de l'association ; - le/la commissaire aux comptes ;
 - la composition du conseil d'administration et du bureau ;
 - l'organigramme
- 6 Informer la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées en cours d'exécution de la présente convention.
- 7 Concernant la réalisation d'une campagne francilienne d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG :
 - à constituer un comité de pilotage comprenant, a minima, des membres du MFPPF, la Vice-Présidente en charge du développement sociale, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap, les services de la Région (Unité Société et Unité Communication), des représentants de deux associations historiques, l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception et la Coordination des association pour le droit à l'avortement et à la contraception et d'un représentant du Centre d'Information et de Prévention sur le Sida ;
 - à faire contre signer par les services régionaux, avant tout impression définitive, les BAT et autres documents relatifs aux supports de la campagne.
- 8 Fournir à la Région :
 - un compte rendu d'exécution à la fois quantitatif et qualitatif propre à chaque action **dans les 3 mois suivant la fin de leur réalisation** ;
 - un compte rendu financier propre à chaque action (article 10 de la loi du 12 avril 2000), **dans un délai de 3 mois maximum suivant la fin de leur réalisation**, signé du/de la représentant-e habilité-e de l'organisme et de son/sa expert comptable ou, si l'organisme en est doté, de son/sa commissaire aux comptes ;

La non-production de ces justificatifs dans les délais impartis entraîne la restitution de la subvention, conformément à l'article 5.
- 9 Apporter toute explication ou toute pièce complémentaire que la Région juge utile quant à l'exécution de la ou des actions subventionnées ;
- 10 Faciliter le contrôle, par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives, conformément à l'article 14 du règlement budgétaire et financier de la Région ;
- 11 Conserver l'ensemble des pièces justificatives du projet mené pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention pour tout contrôle effectué à posteriori ;
- 12 Mentionner la participation de la Région dans toutes les actions de communications et de promotion ayant trait au projet subventionné, quel qu'en soit le support, et à y apposer le logo de la Région dont les caractéristiques lui sont fournies, sur sa demande, par la direction de la communication de la Région.

ARTICLE 3 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

La Région s'engage à soutenir financièrement le projet défini à l'article 1 ci-dessus par le versement d'une subvention à l'organisme, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Conformément à la délibération n° 06-1029 du 30 novembre 2006, le montant maximum de la subvention s'élève à : **300 000 €** représentant **99,84%** du coût total TTC prévisionnel de l'action s'élevant à **300 485 €..**

La subvention constitue un plafond. Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'organisme s'avère inférieure au montant initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution effectivement justifié par application du taux de subvention indiqué ci-dessus

ARTICLE 4 : DELAIS DE CADUCITE ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de deux mois à compter de la notification de la convention, pour présenter un premier appel de fonds.

L'appel de fonds constitue une simple lettre, de format libre, signée par le/la représentant-e habilité de l'organisme et adressée au/à la Président-e du Conseil régional d'Ile-de-France, demandant que soit versée, à l'organisme bénéficiaire, la totalité ou une partie de la subvention au titre de l'exécution de la présente convention.

La première demande d'appels de fonds doit mentionner les références, dont la date de la pièce justifiant le commencement d'exécution du projet subventionné au titre de la présente convention.

La demande de versement du solde doit être présentée dans un délai maximum de 15 mois à compter de la notification de la convention. A défaut, le reliquat de subvention non versé est caduc et le bénéfice de la subvention est perdu.

Le versement de la subvention est effectué sur présentation d'un ou de plusieurs appel(s) de fonds, sur le compte établi au nom de :
ouvert à
compte n° :
(Transmission d'un RIB aux services régionaux par l'organisme)

Les demandes de versement d'acomptes et de solde précisent les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des dépenses réalisées. Elles sont signées par le représentant habilité de l'organisme bénéficiaire de la subvention, qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Lorsque la subvention est assise sur une base TTC, le/la représentant-e habilité-e de l'organisme joint au premier appel de fonds une attestation certifiant que l'organisme ne récupère pas tout ou partie de TVA sur le montant du projet subventionné.

La subvention est versée selon les modalités suivantes :

La subvention est mandatée à hauteur maximum de 70%, sur un appel de fond, dans le mois suivant sa notification. Le solde, soit 30%, est mandaté à l'achèvement de l'action et après examen par la Région du compte-rendu d'exécution et du compte-rendu financier visé à l'article 2 paragraphes 8 et 9 de la présente convention.

Cette dépense est imputée sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », Code fonctionnel 41 « Santé », Programme HP 41-001 (141001) « Prévention et éducation à la santé », Action (14100103) « Projets et programme de prévention et d'éducation à la santé ».

Le comptable assignataire est le Receveur Général des Finances de Paris - Trésorier Payeur Général de la Région d'Ile-de-France.

ARTICLE 5 : SUBVENTION - RESTITUTION EVENTUELLE

En cas d'inexécution de la présente convention, notamment de respect de l'article 2.7 non production du compte rendu financier visé aux articles 2.8 et 4, ou d'utilisation des fonds non conforme à leur objet les sommes accordées sont restituées.

Dans ce cas, il est procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant approuvé préalablement par la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification à l'organisme.

Le commencement d'exécution est réputé constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation du projet subventionné.

Elle expire au plus tard après mandatement du solde de la subvention ou, à défaut, à l'expiration des délais de caducité de la subvention définis à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 8 : RESILIATION

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis de 1 mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- l'inexécution des prestations requises est consécutive à un cas de force majeure;

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, ci-dessus défini, les parties à la présente convention sont tenues de respecter toutes leurs obligations contractuelles.

La présente convention comprend 1 annexe :

- 1 -
- 2 -
- 3 -

Fait en trois exemplaires originaux à Paris,

Le

Le

Pour l'Association, Mouvement Français du
Planning Familial
La Présidente de l'association

Pour la Région Ile-de-France,
Le/La Président-e du Conseil Régional,

Par délégation,

.....,

Mme Françoise LAURANT
(signature et cachet)

.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Notifié le :

Engagement N° :

ANNEXE A LA CONVENTION

Réalisation d'une campagne francilienne d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG		Subvention : 300 000 € Action 141 001 03	
Bénéficiaire : Mouvement français pour le planning familial - MFPP (6574) 4, square Saint-Irenée. 75011 Paris			
Statut juridique du bénéficiaire : association SIREN : 775 660 004 APE : 751C	Composition du bureau :		Présidente : M. Françoise LAURANT
Date de déclaration à la préfecture : 8 mars 1956			Trésorière : Mme Josette SAINTE-MARIE
Budget prévisionnel 2006 : 1 580 800 €			Secrétaire : Mme Maité ALBAGLY
Objet de l'association : L'association Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPP) membre de l'International Planned Parenthood Fédération (I.P.P.F) est organisée en confédération nationale, fédérations régionales et associations départementales régies par la loi de 1901. - Le MFPP est un mouvement d'éducation populaire. Il lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. - Il lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes. - Le MFPP inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous. - Le MFPP défend le droit à la contraception et à l'avortement. - Le MFPP lutte contre l'oppression spécifique des femmes, contre toutes formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles, dont elles sont l'objet ; en cela le MFPP est un mouvement féministe. - Le MFPP est ouvert à tous, dans le respect de leurs convictions individuelles. Cependant, toute personne intervenant au nom du MFPP et à quelque titre que ce soit est tenue : - d'être adhérent-e du Mouvement, - d'en respecter les orientations, les règles de fonctionnement et les objectifs définis par les Congrès.			
Description des activités menées par l'association : <u>Rappel historique :</u> L'origine du MFPP prend naissance le 8 mars 1956 avec la création de l'association "Maternité Heureuse" dont le but est de proposer la contraception en France et de faire modifier la loi de 1920 qui l'interdit. En 1960, l'Assemblée Générale ajoute à "Maternité Heureuse", le sous titre "Mouvement français pour le Planning Familial". En 1961, les premiers centres d'accueil s'ouvrent à la population. Dès 1971, Le MFPP est agréé comme mouvement d'éducation populaire. En 1975, la loi qui autorise l'avortement dans certaines conditions est votée pour 5 ans. En 1983, Le Premier ministre annonce le remboursement de l'avortement par la Sécurité Sociale et lors de son congrès de 1983, le MFPP se déclare Mouvement féministe. <u>Activités du MFPP :</u> L'association MFPP informe et accueille le public sur les thèmes de la sexualité, de la contraception, de l'interruption volontaire de grossesse, sur les maladies sexuellement transmissibles, les violences sexistes, conjugales, intra familiales, la bioéthique et le droit aux origines. Il dispose de Centres d'information (environ une centaine), des Centres d'orthogénie (25) et propose des consultations gynécologiques avec de possibles prescriptions de contraceptifs, une orientation, des entretiens et un suivi des patientes dans le domaine de l'interruption volontaire de grossesse, prévention des IST, etc. Il dispose également d'un centre de documentation.			

L'association :

- gère des plates-formes téléphoniques régionales sur les questions de sexualité et de contraception, et un site destiné aux jeunes, au personnel para médical et aux chercheurs ;
- organise des séances d'information dans les lycées, les collèges et les lieux d'accueil des jeunes et des femmes ;
- propose des animations en matière d'information sexuelle, de prévention des comportements à risques en direction des publics vulnérables (personnes migrantes, personnes déficientes mentales, personnes incarcérées, etc) ;
- réalise des formations initiales et continues sur les champs d'intervention de l'association et sur les questions de genre à destination des professionnels et des adhérents de l'association ;
- intervient auprès des institutionnels et collectivités sur des dossiers concernant la sexualité, les femmes et la famille et participe à des instances nationales (ANCIC, CSIS, Commission des naissances CNAOP, CNVA) ;
- produit des dossiers thématiques (grossesses adolescentes, législation de la contraception et de l'IVG dans l'Union Européenne, sexualité et handicap, etc) ;
- travaille au niveau européen (Parlement de l'UE, participation à des projets européens avec des partenaires de l'UE) et international (échange de pratique avec les pays du Maghreb de l'Afrique francophone et de l'Europe de l'Est, programmes spécifiques sur la réduction des comportements à risque en Afrique francophone).

Objectifs du projet :

Dans un contexte national marqué par une progression moyenne annuelle du nombre d'IVG (210 664 IVG pratiqués en 2004 contre 203 300 en 2003), le Mouvement français pour le Planning familial, en partenariat et avec le soutien du Conseil régional, souhaite organiser une campagne régionale d'information sur le droit à la contraception et à l'IVG auprès du grand public dont le coup d'envoi aura lieu en mars 2007. La campagne s'articulera autour de la prévention et l'amélioration de l'accès aux soins. Une conférence de presse sera organisée afin de lancer la campagne qui se déroulera sur un an, sur le territoire francilien.

Pour réaliser les différents supports de communication et programmer leur diffusion, le MFPF constituera un comité de pilotage comprenant notamment des membres de l'association, la Vice-présidente du Conseil régional en charge du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap, les services de la Région (Unité communication et Unité Société), des représentants de deux associations historiques, l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception et la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception. Les supports s'adresseront à deux grands types de population : les jeunes et les adultes.

Des affiches, des flyers et des cartes postales (50 000 exemplaires) seront réalisés et diffusés dans les lieux de passage grand public (700 panneaux SNCF/RATP à Paris et en banlieue, 1 800 panneaux sur le devant des Bus, 100 panneaux 4x3 sur les quais et 160 panneaux dans les couloirs du métro parisien, 1 000 panneaux dans les rues, etc), relayés par des encarts presse (Métro, 20 minutes, Le Parisien, etc), et des spots radio (Syrock, Fun Radio, Ado FM, Latina, NRJ, etc) sur une quinzaine de jours. Les associations départementales du MFPF seront également mises à contribution par des actions d'information et de diffusion des outils de la campagne.

Les outils de communication seront diffusés dans les mairies, les caisses primaires d'Assurance maladie, les services de la Protection maternelle infantile (PMI), les centres sociaux, les associations ayant pour bénéficiaire un public féminin et intervenant dans les champs de la santé et de l'action sociale, les lycées, les accueils hospitaliers et/ou maternités, les centres de planification, les centres d'hébergement et les services d'accueil de jour à destination des femmes, les missions locales, les organismes de formation continue, etc.

Pour compléter la campagne, un colloque sera organisé dans chacun des huit départements sur le thème du droit à la contraception et à l'IVG.

Nombre de bénéficiaires potentiels : grand public

Description des moyens requis pour la mise en œuvre du projet :

- Personnel (coordinateur, prestations des associations participant au comité de pilotage, graphiste, etc) ;
- Production des outils de communication (affiches, flyers, spots publicitaires, carte postales, etc) ;
- Diffusion (affichage, spots, encarts, frais d'envoi, etc)
- Prestations des associations départementales du MFPF.

Plan de financement	Dépenses : 300 485 € TTC	Ressources : 300 485 €
Montant de la dépense subventionnable : 300 485 €	Personnel : 11 582 €	Région : 300 000 €
	Production : 7 951 €	Fonds propres : 485 €
	Diffusion : 255 987 €	
	Prestations des associations départementales : 24 965 €	
Subvention régionale proposée : 300 000 €, soit 99,84% de la dépense subventionnable.	Echéancier prévisionnel d'exécution en crédits de paiement : - exercice 2006 : 210 000 € - exercice 2007 : 90 000 €	Antériorité du soutien régional au cours des trois derniers exercices : 2006 : 35 000 € au titre de la prévention et de la lutte contre les exclusions.